

I N A M I

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

LETTRE CIRCULAIRE AUX MEDECINS SPECIALISTES QUI PRESCRIVENT DES BAS ELASTIQUES THERAPEUTIQUES, GAINES DE BRAS ET GANTS ELASTIQUES

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Notre email: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél. : 02/739.70.99

Nos références: 1270/OMZ-CIRC/ PRES-2024-05F

Bruxelles, le 18 octobre 2024

Objet

Scission de la prescription médicale relative à la délivrance des bas élastiques thérapeutiques pour la jambe et des gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques, à partir du 1^{er} novembre 2024

Cher docteur,

Le règlement du 9 septembre 2024, paru au Moniteur belge du 30 septembre 2024, scinde la prescription médicale pour bas élastiques thérapeutiques pour la jambe et gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques (= annexe 94) en une prescription médicale distincte pour les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe (= annexe 94 A) et une prescription médicale distincte pour les gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques (= annexe 94 B).

Cette scission permet d'adapter la prescription médicale à la pratique du terrain et aux besoins des patients.

En outre on passe d'une prescription par membre traité à une prescription par patient, c'est-à-dire les 2 membres traités sur la même prescription.

Les nouvelles annexes 94A et 94B doivent être utilisées pour toute prescription établie à partir du 1^{er} novembre 2024.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

<https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/bandagistes/Pages/formulaires-bandagiste.aspx>

La disposition transitoire suivante est d'application :

Les annexes 94 rédigées avant le 1^{er} novembre 2024 (date de signature faisant foi) restent valables, à partir de la date de la prescription, pendant deux mois, s'il s'agit d'une première prescription ou six mois s'il s'agit d'un renouvellement.

Questions

Si vous avez des questions concernant cette nouvelle prescription, veuillez les envoyer au correspondant susmentionné. Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur-général des soins de santé.